

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
DU BUREAU**Bureau du **17 septembre 2012**Décision n° **B-2012-3539**

commune (s) :

objet : Prestations de tierce maintenance applicative sur le parc applicatif de gestion de la Communauté urbaine de Lyon - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés

service : Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications

**Rapporteur** : Madame Frih**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 10 septembre 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 18 septembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mmes Domenech Diana, Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, M. Assi.Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Barral), Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel (pouvoir à M. Assi), Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Julien-Laferrière, Lebuhotel, Sangalli.Absents non excusés : MM. Daclin, Arrue, Claisse, Rivalta, David G..

**Bureau du 17 septembre 2012****Décision n° B-2012-3539**

objet : **Prestations de tierce maintenance applicative sur le parc applicatif de gestion de la Communauté urbaine de Lyon - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 5 septembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Pour maintenir et faire évoluer ses applications informatiques, la Communauté urbaine de Lyon doit régulièrement faire appel à des sociétés de services et d'ingénierie informatiques.

Afin de répondre aux demandes de la Communauté urbaine dans les meilleures conditions de qualité, de coût et de délais et de maintenir ses applications, 2 marchés à bons de commande de 2 ans, reconductible 1 fois 2 années, avaient été signés courant 2009 :

- un marché de tierce maintenance applicative du système d'information géographique,
- un marché de tierce maintenance applicative du parc applicatif.

Ces 2 marchés arrivent à échéance en juin 2013 et une nouvelle consultation doit donc être lancée.

Les prestations relatives à la maintenance applicative dans les domaines des systèmes d'information ont une cohérence de gestion et de pilotage. Cependant, certaines prestations ayant leurs propres spécificités (système d'information géographique, ressources humaines, domaine du Web, etc.), il est proposé de recourir à l'allotissement afin de permettre aux candidats de dimensionner leur réponse en fonction de leur compétence.

L'allotissement proposé est le suivant :

- lot n° 1 : tierce maintenance applicative gestion :

Ce marché a pour objet des prestations de maintenance applicative sur le parc applicatif de gestion de la Communauté urbaine. Ces prestations s'effectueront dans les environnements client-serveur, progiciels, infocentres, bureautique de la Communauté et comprendront la maintenance corrective, l'assistance utilisateur et l'accompagnement à l'appropriation des outils ainsi que l'évolution des applications et de nouveaux développements ;

- lot n° 2 : tierce maintenance applicative HR Access :

Ce marché a pour objet des prestations de maintenance applicative sur le progiciel HR Access de la Communauté urbaine et son infocentre. Ces prestations comprendront la maintenance corrective, l'assistance utilisateur et l'accompagnement à l'appropriation des outils ainsi que l'évolution des applications et de nouveaux développements ;

- lot n° 3 : tierce maintenance applicative Sharepoint :

Ce marché a pour objet des prestations tierce-maintenance applicative des portails intranet, extranet et collaboratif de la Communauté urbaine, réalisés dans l'environnement Microsoft Sharepoint : gestion des incidents, de l'assistance utilisateurs, réalisation des évolutions fonctionnelles et techniques dans le cadre d'une maintenance préventive, corrective et évolutive.

- lot n° 4 : tierce maintenance applicative SIG (système d'information géographique) :

Ce marché a pour objet des prestations de maintenance applicative en environnement de type système d'information géographique (SIG) de la Communauté urbaine et principalement sur la base des technologies ESRI et APIC. Ces prestations comprendront la maintenance corrective, l'assistance utilisateur et l'accompagnement à l'appropriation des outils ainsi que l'évolution des applications et de nouveaux développements.

Le présent dossier a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution de ces prestations ainsi que, conformément aux articles L 2 121-29 et L 2 122-21 du code général des collectivités territoriales, d'autoriser monsieur le Président à signer ces marchés et tous les actes contractuels y afférents.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Chaque lot ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu chacun pour une durée ferme de 4 années.

Le lot n° 1 comporterait un engagement de commande minimum de 1 000 000 € HT, soit 1 196 000 € TTC et maximum de 4 000 000 € HT, soit 4 784 000 € TTC.

Le lot n° 2 comporterait un engagement de commande minimum de 450 000 € HT, soit 538 200 € TTC et maximum de 1 800 000 € HT, soit 2 152 800 € TTC.

Le lot n° 3 comporterait un engagement de commande minimum de 250 000 € HT, soit 299 000 € TTC et maximum de 1 000 000 € HT, soit 1 196 000 € TTC.

Le lot n° 4 comporterait un engagement de commande minimum de 600 000 € HT, 717 600 € TTC et maximum de 2 400 000 € HT, soit 2 870 400 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

#### DECIDE

**1° - Approuve :**

a) - le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert en vue de l'attribution de 4 marchés d'une durée ferme de 4 années, relatifs aux prestations de tierce maintenance applicative sur le parc applicatif de gestion de la Communauté urbaine de Lyon avec :

- lot n° 1 : tierce maintenance applicative gestion,
- lot n° 2 : tierce maintenance applicative HR Access,
- lot n° 3 : tierce maintenance applicative Sharepoint,
- lot n° 4 : tierce maintenance applicative SIG (système d'information géographique),

b) - le dossier de consultation des entreprises.

**2° - Les prestations** seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

**3° - Les offres** seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine.

**4° - Autorise** monsieur le Président à signer les marchés à bons de commande ayant pour objet les prestations de tierce maintenance applicative sur le parc applicatif de gestion de la Communauté urbaine :

- lot n° 1 : tierce maintenance applicative gestion,
- lot n° 2 : tierce maintenance applicative HR Access,

- lot n° 3 : tierce maintenance applicative SharePoint,
- lot n° 4 : tierce maintenance applicative SIG (système d'information géographique),

ainsi que tous les actes contractuels y afférents pour un montant global minimum de 1 196 000 € TTC et maximum de 4 784 000 € TTC pour le lot n° 1, pour un montant global minimum de 538 200 € TTC et maximum de 2 152 800 TTC pour le lot n° 2, pour un montant global minimum de 299 000 € TTC et maximum de 1 196 000 TTC pour le lot n° 3 et pour un montant global minimum de 717 600 € TTC et maximum de 2 870 400 € TTC pour le lot n° 4, soit pour les 4 lots confondus un montant minimum de 2 750 800 € TTC et maximum de 11 003 200 € TTC, conformément à l'attribution de la commission permanente d'appel d'offres.

**5° - La dépense** en résultant sur la durée totale du marché, soit 4 784 000 € TTC maximum pour le lot n° 1, soit 2 152 800 € TTC maximum pour le lot n° 2, soit 1 196 000 € TTC maximum pour le lot n° 3 et soit 2 870 400€ TTC maximum pour le lot n° 4 sera imputée sur les crédits à inscrire :

- au budget principal - exercices 2013 et suivants - section investissement - compte 2051 - fonction 020 sur les opérations globalisées 2013 : 0P28O1862 et 0P28O1868 - et section fonctionnement - compte 611 - fonction 020 - opération n° 0P28O2225 millesime 2013,
- au budget annexe de l'assainissement - exercices 2013 et suivants - section investissement - compte 2051 sur l'opération globalisée 2013 : 2P28O1862 - et section fonctionnement - compte 611 - opération n° 2P28O2225 millesime 2013.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 18 septembre 2012.**